

## SECTION DEPARTEMENTALE SNES-FSU 52

SECTION DEPARTEMENTALE SNES-FSU 52 .....	1
I. CANDIDATURES AU BUREAU DEPARTEMENTAL 2024-2027 .....	1
II. LE RÔLE DE LA SECTION DEPARTEMENTALE.....	2

### I. CANDIDATURES AU BUREAU DEPARTEMENTAL 2024-2027

NOM	Prénom	Établissement	Fonctions
<b>AUBRY</b>	Nathalie	Collège Louis Bruntz à Bourmont	Membre du S4 (national)
<b>BALLY</b>	Alexandre	Lycée Charles de Gaulle, à Chaumont	Secrétaire-adjoint S2, animation du S1 du lycée Charles de Gaulle, membre du CSA-SD, CDEN, bureau académique et de la CAA, commissaire paritaire, co-secrétaire de la FSU 52
<b>BERTI</b>	Emeline	Collège Françoise DOLTO, à Nogent	Animation des HIS au niveau départemental, S1 du Clg DOLTO
<b>BERTRAND</b>	Laurent	Lycée Bouchardon, à Chaumont	Représentant du Conseil Economique Social Environnemental Régional (CESER), membre de la CAA, membre du bureau et du secrétariat académique.
<b>BILLAUD</b>	Jean-Luc	Retraité	Membre du bureau départemental.
<b>BONNET</b>	Alain	Lycée Diderot, à Langres	Animation du S1 du lycée Diderot, membre de la CAA, membre de la commission départementale d'action sociale (CDAS) et du F3SCT académique.
<b>CHATEAUDON</b>	Mireille	Retraîtée	Membre de la CAA
<b>CORNESSE</b>	Jean-Luc	Lycée Diderot, à Langres	Secrétaire départemental, permanences syndicales S2, HIS sur le département, membre du CSA SD, CDEN, du bureau académique, de la CAA, du CDFD de la FSU52
<b>CREUSAT</b>	Camille	Collège Jouffroy D'Abbans à Doulaincourt-Saucourt	Animation du S1 du collège Jouffroy d'Abbans.
<b>CREUSAT</b>	Philippe	Collège René Rollin à Chevillon	Animation du S1 du collège René Rollin.
<b>DONEGANI</b>	Raphaël	Lycée Philippe Le Bon, à Joinville	Secrétaire-adjoint S2, intersyndicale sur St-Dizier, HIS sur le nord du département, membre du CSA SD, secrétaire adjoint du F3SCT-D, membre du Comité médical départemental et de la CAA
<b>FUERTE</b>	Lise	Lycée Diderot, à Langres	Animation du S1 du lycée Diderot, membre de la CAA, F3SCT-D.
<b>ISSELIN</b>	Dominique	Collège Paul CLAUDEL à Wassy	Animation du S1 du collège Claudel, membre de la CAA
<b>MIGNON</b>	Pascale	Collège de Colombey-les-deux Eglises	Secrétaire-adjointe S2, HIS sur le département, membre du CSA SD, CDEN, FS-SSCT-SD, bureau académique, commissaire paritaire, membre du comité médical départemental, co-secrétaire de la FSU52
<b>MONNIER</b>	Pascale	Retraîtée	Membre de la CAA
<b>RAOUX</b>	Dominique	Lycée Bouchardon, à Chaumont	Commissaire-paritaire agrégés. Comité médical départemental

SIGLES UTILISES :

**CAA** : Commission Administrative Académique. Parlement du SNES-FSU, il se réunit 5 à 6 fois par an.

**CDEN** : Conseil Départemental de l'Education Nationale

**CSA – SD** : Comité Social d'Administration – Spécial Départemental

**CESER** : le Conseil économique, social et environnemental régional est une assemblée consultative représentant les "forces vives" de la région.

**CDAS** : Commission Départementale d'Action Sociale

**CDFD** : Conseil délibératif fédéral départemental. Il réunit les syndicats de la FSU.

**F3S-CT D** : Formation Spéciale Départementale en matière de Santé de Sécurité et de Condition de travail

**HIS** : Heure d'information syndicale.

## **II. LE RÔLE DE LA SECTION DEPARTEMENTALE**

L'ensemble des sections locales d'un même département constitue une section départementale (S2). Les bureaux de S2, qui comprennent en particulier un secrétaire, un secrétaire adjoint et un trésorier, sont élus au moins tous les trois ans à partir du 1er juillet 2018 sur la base d'un vote de tous les syndiqués du département, selon les modalités prévues par le règlement intérieur de chaque S3 et S2.

Dans le cadre des décisions nationales et académiques, le bureau du S2 :

- organise la défense du personnel au plan départemental, intervient auprès de l'administration départementale et prend les initiatives qui s'imposent ;
- assure la représentation du syndicat auprès des différents organismes départementaux ;
- est responsable, en liaison avec le S3 de la vie du SNES dans le département ; il prend les initiatives d'action nécessaires, prend en charge la syndicalisation et joue un rôle d'impulsion, d'information, de liaison et de coordination. Il peut à cet effet, animer et coordonner la vie syndicale au plan de secteurs géographiques.

Le S2 ne constitue pas un échelon intermédiaire dans les relations entre les S1 d'une part, le S3 et le S4 d'autre part.

Source : [Article 7 des statuts du SNES](#), février 2024

### **LA SECTION DEPARTEMENTALE DE LA HAUTE-MARNE**

Les sections départementales assurent la représentation et l'expression du SNES-FSU dans les instances de consultation départementales (Voir l'article [vos représentants FSU dans les instances départementales](#) de la FSU 52).

#### **Le comité social d'administration – Spécial départemental (CSA – SD)**

Le CSA-SD est compétent pour les questions intéressant l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires du premier et second degré dans le département. Il est consulté sur la répartition des moyens, les lignes directrices de gestion, l'égalité professionnelle, les questions relatives au fonctionnement et à l'organisation des services... C'est un peu l'équivalent du CA dans les collèges et lycées.

Ses compétences sont définies dans le [décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020](#) relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État.

Le CSA SD traite essentiellement de la répartition des moyens et de l'implantation et la suppression de postes dans le premier degré.

#### **Le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN)**

- Il est composé de représentants des collectivités locales, des personnels des établissements d'enseignement et de formation, des usagers (parents d'élèves, associations, etc.).
- Ses compétences dans les départements sont définies par la loi N°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée et la circulaire du 19 novembre 1985. Le conseil peut être consulté sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans le département. Il a un rôle consultatif mais n'a aucune compétence à l'égard des personnels. La politique scolaire du département y est présentée, tout comme les constructions, l'équipement des collèges...

#### **La formation spéciale départementale en matière de santé de sécurité et de condition de travail (FSD-SSCT)**

Il est compétent pour connaître de toutes les questions relatives à la santé, la sécurité et les conditions de travail des personnels des écoles, des établissements d'enseignement du second degré dans le département et des services administratifs, situés dans le ressort territorial du département concerné. Le rôle du FS SSCT est de

contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail et de veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

**La commission départementale d'action sociale (CDAS)**

La CDAS suit la mise en œuvre des prestations d'action sociale dans le département, renseigne le recteur sur les besoins des personnels et des retraités, propose des mesures destinées à favoriser l'adaptation des actions définies au niveau académique, étudie des mesures destinées à assurer l'information du personnel en matière d'action sociale. Voir [l'article du SNES de Strasbourg](#) et le [BO de 2013](#).

**Le comité médical plénier est consulté sur des situations médicales individuelles.** Il est notamment compétent pour examiner des situations relatives à certains dossiers d'accidents, retraite pour invalidité, inaptitude aux fonctions, maladies professionnelles. Le rôle d'accompagnement des personnels en difficulté est ici très important.